



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Kommission für den Eisenbahnverkehr RailCom
Commission des chemins de fer RailCom
Commissione del trasporto ferroviario ComFerr
Cumissiun dal traffic da viafier RailCom

La Commission des chemins de fer RailCom

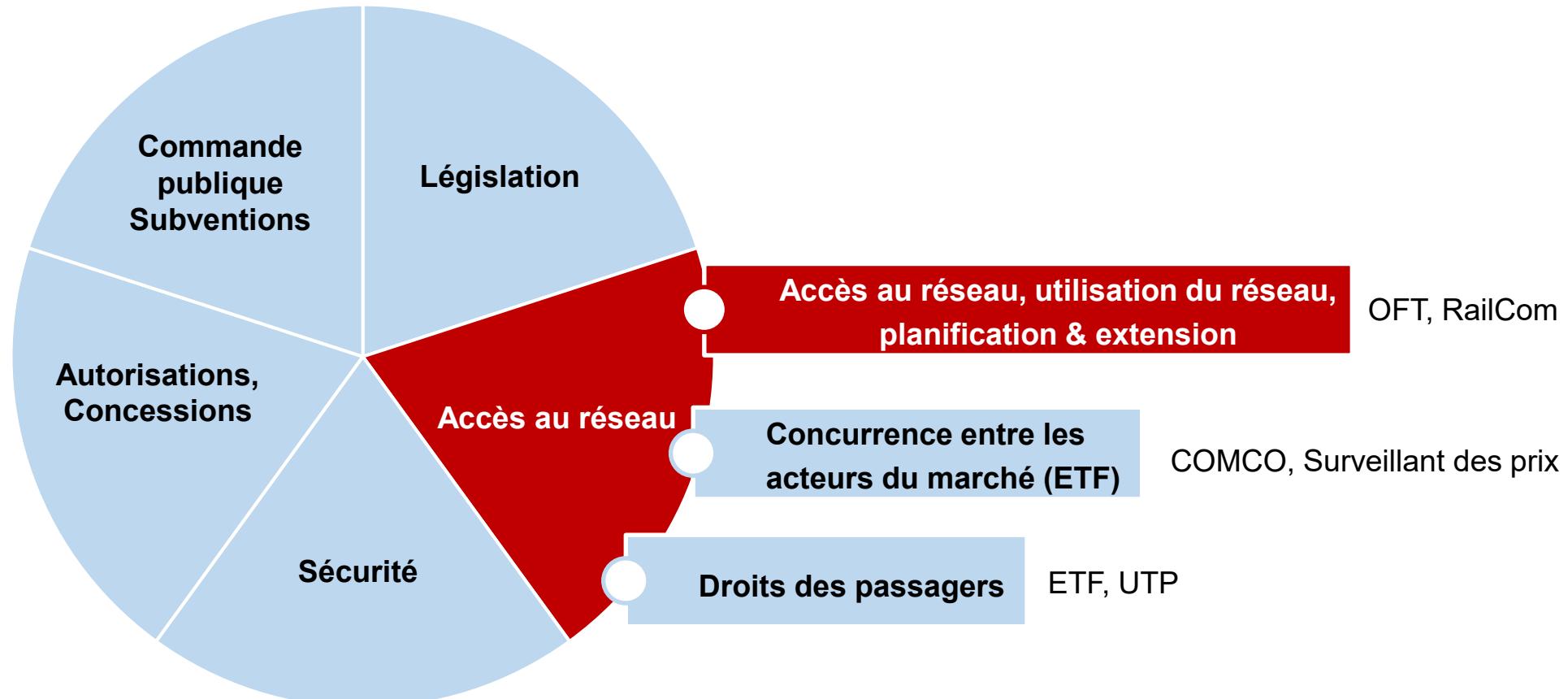
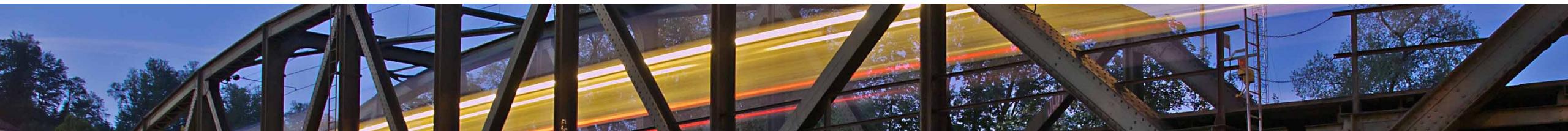
Janvier 2026

Sommaire



1. Tâches de l'État dans le domaine ferroviaire
2. Tâches de la RailCom
3. Activités de la RailCom
4. Organisation de la RailCom
5. Compétences de la RailCom concernant l'accès au réseau, tâches systémiques et droit de participation à la planification des investissements
6. Développements futurs

Tâches de l'État dans le domaine ferroviaire



Tâches de la RailCom (1/2)



La RailCom garantit un accès non discriminatoire au sens de l'art. 40a^{ter} LCdF :

- **à l'infrastructure ferroviaire (infrastructure à voie normale et métrique)**
 - accès au réseau : parcours, installations d'alimentation électrique, installations de sécurité, installations pour le public, gares de triage, installations publiques de chargement, ...
 - Ne relèvent pas de l'accès au réseau : installations de vente, centrales électriques, ateliers, ...
- **aux installations de transport combiné** cofinancées par la Confédération.
 - L'OFT verse des contributions d'investissement pour la construction, l'extension ou la rénovation de l'installation et ordonne l'accès non discriminatoire comme condition.

Tâches de la RailCom (2/2)



La RailCom garantit un accès non discriminatoire au sens de l'art. 40a^{ter} LCdF :

- Tâches d'ordre supérieur dans le domaine de l' infrastructure (**tâches systémiques**)
- **Droit de participation** des ETF et des raccordés concernés à la planification des investissements à court et moyen terme des GI
- Octroi d'un accès non discriminatoire aux **prestations de transport ferroviaire de marchandises** conformément à l'art. 6a OTM.

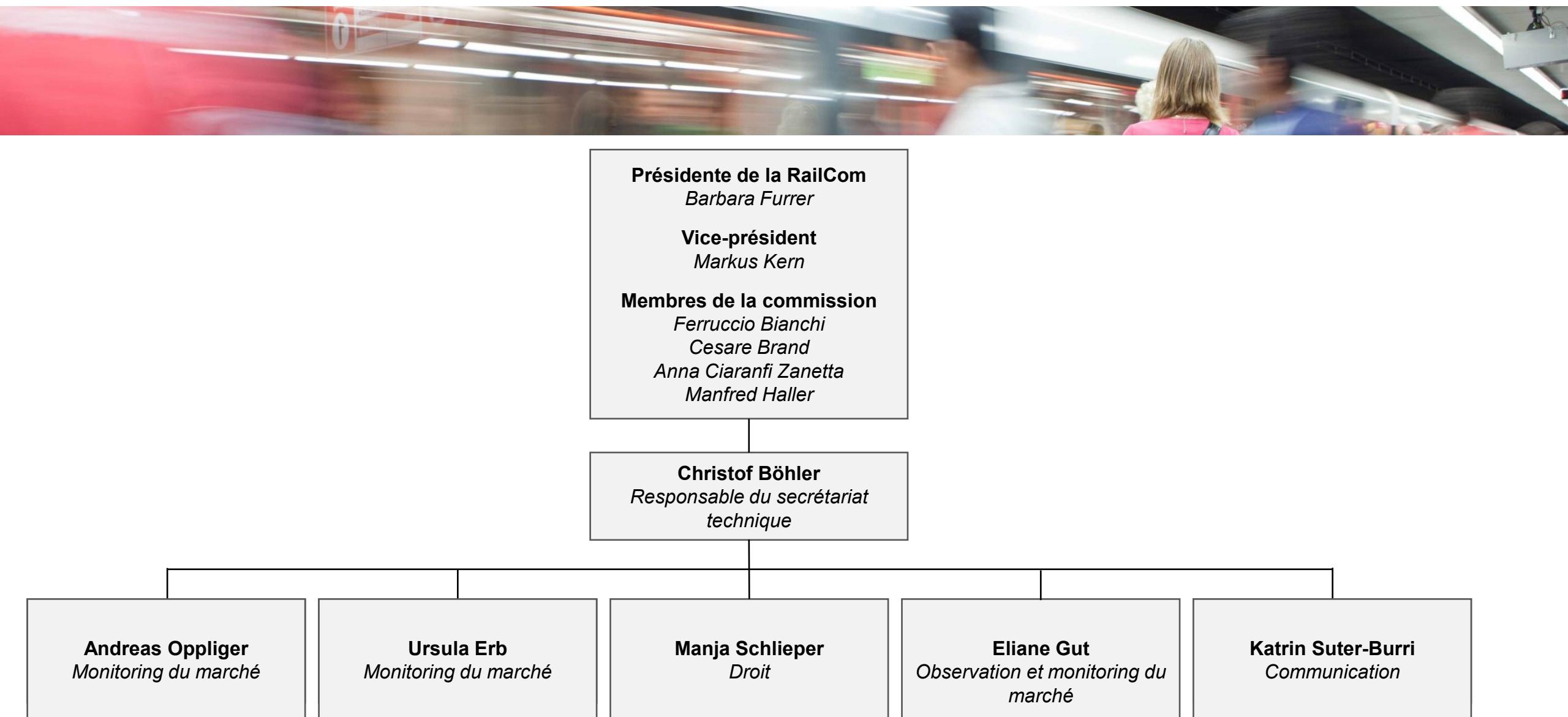
L'accès comprend: prestations, prix, conditions d'accès, attribution des capacités et voies de droit.

Activités de la RailCom

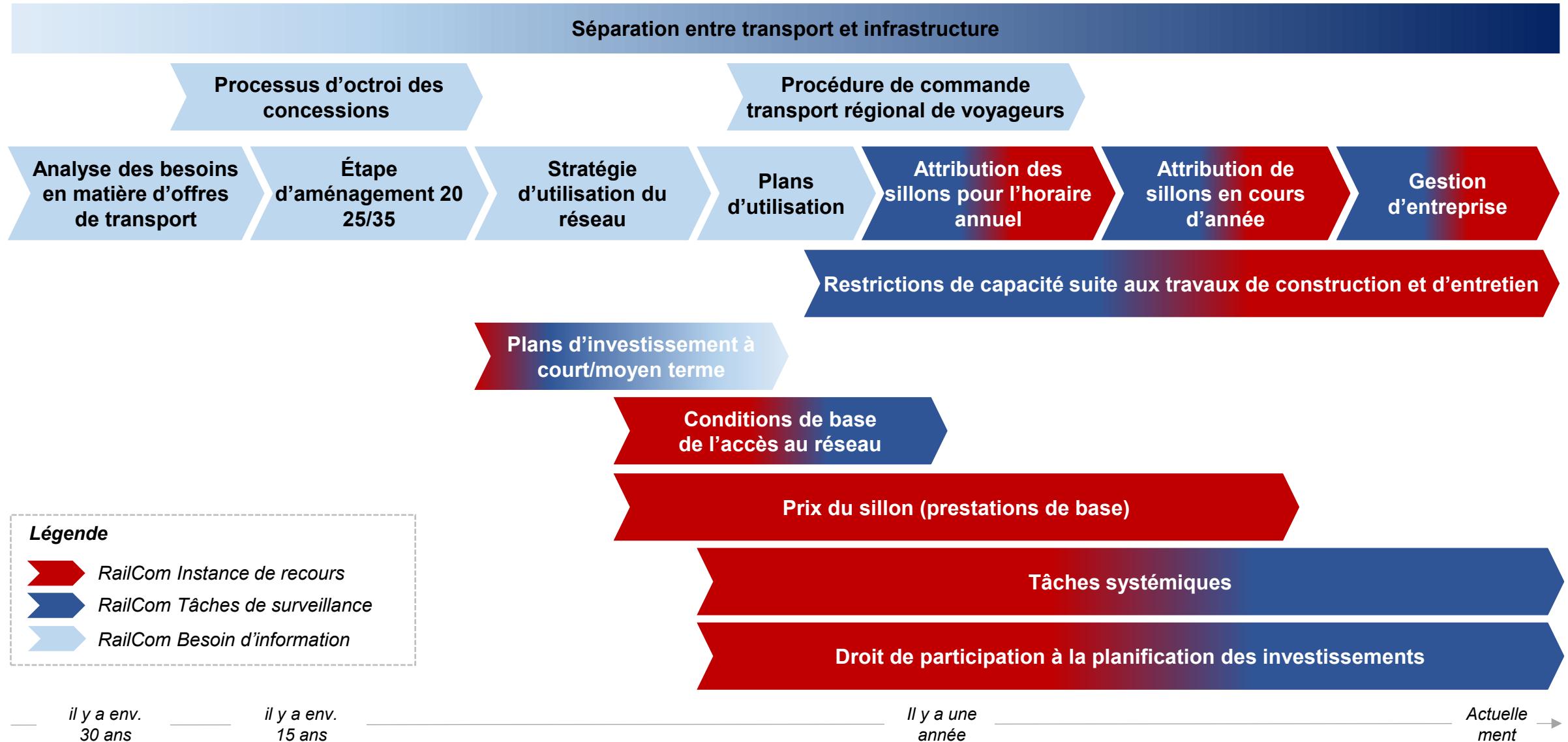


- **Juridiction spécialisée** : statue sur des litiges
- **Enquêtes d'office** : (action →) Enquête préliminaire → Ouverture de la procédure → Décision
- **Surveillance du marché/surveillance concomitante** : supervise principalement l'attribution des sillons dans l'horaire annuel, les NWS/LK, l'accès aux installations de transbordement du TC.
- **Observation du marché** : observe/analyse les développements/événements actuels du paysage ferroviaire suisse (quantitatif et qualitatif).
- **Coopération au niveau international** : IRG-Rail (WG Access), RFC 1 et 2, ENRRB.

Organisation de la RailCom



Compétences de la RailCom concernant l'accès au réseau, les tâches systémiques, et le droit de participation à la planification des investissements



Développements futurs



- **Numérisation et renforcement des chemins de fer intégrés**
 - Des structures agiles orientées vers les processus et les projets ainsi que les nouvelles technologies atténuent la séparation organisationnelle entre les secteurs de l'infrastructure et du transport
 - Le financement des changements technologiques est un défi majeur pour les petites entreprises ferroviaires
 - Les Big Data et leur analyse contiennent des informations pertinentes pour la concurrence
 - Accès non discriminatoire à la distribution de billets uniquement sur la base d'une réglementation sectorielle
 - Potentiel de discrimination dans la planification/gestion des capacités et dans l'exploitation (TMS)